

PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026

Session ordinaire - Convocation du 18 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq Juin à 20 h 00,

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mr HOUVET Patrick, Maire.

Présents adjoints : Mr AUGER Philippe 1er Adjoint, Mme KERNEVEZ – THEVENARD Christelle 2^{ème} Adjointe, Mr TONEIN Eric 3^{ème} Adjoint.

Conseillers Municipaux présents : Mme TONEIN Patricia, Mr MIGAN Lawani, Mme CHAUVET-RABILIER Véronique, Mme LEROC'H Françoise, Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis, Mme CURTY Stéphanie, Mr MILLET Dominique, Mme COLLINET Eva, formant la majorité des membres en exercice.

Mme BATISTA Maggy absente excusée, a donné pouvoir à Mme TONEIN Patricia.

Mr PERAZZA Pascal absent excusé, a donné pouvoir à Mr HOUVET Patrick.

Mr FOIRATIER David absent excusé, a donné pouvoir à Mr TONEIN Eric.

Mme CHAUVET-RABILIER Véronique est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11/05/2026 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20 H 03.

N° 39 -2026 : ELECTIONS SENATORIALES

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20 heures 05 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Charpont.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mr HOUVET Patrick, Maire	Mme TONEIN Patricia	Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis
Mr AUGER Philippe, 1er Adjoint	Mr MIGAN Lawani	Mme CURTY Stéphanie
Mme KERNEVEZ – THEVENARD Christelle, 2 ^{ème} Adjointe	Mme CHAUVET-RABILIER Véronique	Mr MILLET Dominique
Mr TONEIN Eric 3 ^{ème} Adjoint	Mme LEROC'H Françoise	Mme COLLINET Eva

Etaient absents et représentés les Conseillers Municipaux suivants :

Mme BATISTA Maggy a donné pouvoir à Mme TONEIN Patricia		
Mr PERAZZA Pascal a donné pouvoir à Mr HOUVET Patrick		
Mr FOIRATIER David a donné pouvoir à Mr TONEIN Eric		

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs.

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2026-12 du 22 Mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire et le mode de scrutin applicable dans les communes d'Eure-et-Loir pour l'élection des Sénateurs.

Vu la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Mise en place du bureau électoral

Monsieur HOUVET Patrick, Maire a ouvert la séance.

Mme CHAUVET-RABILIER Véronique a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mr AUGER Philippe , Mr TONEIN Eric et Mme KERNEVEZ-THEVENARD Christelle , Mme COLLINET Eva .

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours .

Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal de nationalité française.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le Conseil Municipal devait élire : **3 délégués et 3 suppléants**.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié qu'il a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	15
g. Majorité absolue ¹	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
Mr HOUVET Patrick	15	Quinze
Mr AUGER Philippe	15	Quinze
Mme KERNEVEZ-THEVENARD Christelle	15	Quinze

Proclamation de l'élection des délégués :

Mr HOUVET Patrick, né le 22/08/1951 à Chartres (Eure et Loir)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr AUGER Philippe, né le 22/01/1957 à Dreux (Eure et Loir)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme KERNEVEZ-THEVENARD Christelle, née le 24/06/1981 à Dreux (Eure et Loir)

A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Refus des délégués

Le Maire a constaté le refus d'aucun délégués après la proclamation de leur élection.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

h. Nombre de conseillers présents et représentés	15
i. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
j. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
k. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
l. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
m. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	15
n. Majorité absolue ²	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
Mr TONEIN Eric	15	Quinze
Mr MIGAN Lawani	15	Quinze
Mme CHAUVET-RABILIER Véronique	15	Quinze

Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

Mr TONEIN Eric, né le 25/03/1961 à Palaiseau (78)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr MIGAN Lawani, né le 21/07/1963 à Dahomey Porto Novo (Bénin)

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme CHAUVET-RABILIER Véronique, née le 30/11/1966 à Reims (51)

A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Refus des suppléants

Le Maire a constaté le refus d'aucun suppléant après la proclamation de leur élection.

Un exemplaire du procès-verbal des élections Sénatoriales sera déposé en Sous-Préfecture de Dreux.

N° 40 - 2026 : FIXATION DES TARIFS DU REPAS DU 13 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la participation au repas du 13 Juillet 2026 :

Pour les habitants de Charpont :

Charpontais nés de 2015 à 2026 : Repas gratuit

Charpontais nés avant 2014 : 8 €

Pour les non résidents :

Non résidents nés de 2015 à 2026 : 5 €

Non résidents nés avant 2014 : 20 €

Adopté à l'unanimité.

N° 41 - 2026 : DEPOT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE DE CHARPONT

Cette délibération annule et remplace celle du 7 Janvier 2026 n° 9-2026 déposée en Préfecture d'Eure et Loir le 8 Janvier 2026.

Le Maire de Charpont informe le Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 7 Janvier 2026 pour le dépôt des archives historiques de la commune de Charpont auprès des Archives Départementales d'Eure-et-Loir.

Par mail en date du 20 Janvier dernier, les Archives Départementales d'Eure et Loir nous informe qu'elle ne prennent pas en charge les missels et autres livres liturgiques (séparation de l'Eglise et de l'Etat oblige).

A cet effet, le dépôt concernera les documents suivants :

Registres de délibérations (7 pièces) :

- 1850 - 1863
- 1863 - 1867
- 1867 - 1877
- 1877 - 1893
- 1894 - 1921
- 1940 - 1955
- 1955 - 1969

Archives modernes dont :

- Plan d'alignement (1900)
- Délibérations CA des sapeurs-pompiers (1904-1939)
- Rapports d'incendie (1905-1917)

Registres Etat Civil (22 pièces) :

- 1681 - 1696
- 1697 - 1706
- 1707 - 1716
- 1717 - 1732
- 1733 - 1742
- 1743 - 1752
- 1753 - 1762
- 1763 - 1772

- 1773 - 1782
- 1783 - 1792
- 1793 - 1802
- 1802 - 1809
- 1810 - 1822
- 1823 - 1840
- 1841 - 1845
- 1846 - 1850
- 1851 - 1856
- 1857 - 1861
- 1862 - 1870
- 1871 - 1880
- 1881 - 1890
- 1890 - 1900

Décide :

Vu l'article L212-11 du Code du Patrimoine,

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le contrôle qui sera effectué par le Directeur des Archives Départementales,

Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune,

Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication ...),

Le Conseil Municipal décide d'accepter le dépôt aux Archives Départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées et charge le Maire d'engager la procédure pour la prise en charge de ce dépôt de ces documents et de signer la nouvelle convention proposée par les Archives Départementales.

Adopté à l'unanimité.

N° 42 – 2026 : REGULARISATION D'UN ACHAT DE TERRAIN ROUTE DES ETANGS

Par mail en date du 4 Février 2026, Mr CHEVALLIER Clerc de Notaire de l'étude POPOT-BAUDOUIN à Cherisy, nous informe qu'à la demande de Mme Chantal LAVIS il est souhaitable de régulariser l'achat de la parcelle cadastrée section A n° 1344 pour 36 ca issue de la division de la parcelle section A n° 584 qui a été négociée pour un prix global de 360 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge le Maire d'établir les actes et confère en tant que de besoin toutes délégations à Mr HOUVET Patrick, Maire en exercice pour signer ces documents.

Adopté à l'unanimité.

N° 43 – 2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « CLECT »

Conformément aux dispositions de l'article L.1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant la demande de la Communauté d'agglomération de désigner les représentants communaux au sein de la CLECT ;

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membre de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux issus de leur Conseil municipal respectif ;

En conséquence, il est proposé de désigner en tant que membre titulaire de la CLECT Mr HOUVET Patrick et en tant que membre suppléant Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis de la CLECT afin d'y représenter la commune.

Ainsi, le Conseil municipal, désigne :

- Mr HOUVET Patrick en tant que membre titulaire de la CLECT

et

- Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis en tant que membre suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

Adopté à l'unanimité.

N° 44 – 2026 : APPROBATION DE L'AVENANT A L'ARTICLE 3 DES STATUTS DU SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE MEZIERES EN DROUAIS- OUERRE – CHARPONT ET ECLUZELLES

Suite à la dernière réunion du Comité Syndical du 05-05-2026, la Présidente nous informe que chaque commune membre doit délibérer concernant l'approbation de l'avenant à l'article 3 des statuts du Syndicat du Regroupement Pédagogique de Mézières en Drouais-Ouerre – Charpont et Ecluzelles « SIRP » suite à la modification de l'adresse du siège social dont le siège du syndicat est fixé à l'adresse suivante :

9 bis rue des Ecoles
28500 Mézières en Drouais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Charpont décide :

- D'approuver la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat du Regroupement Pédagogique de Mézières en Drouais-Ouerre – Charpont et Ecluzelles « SIRP ».

Adopté à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION / DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations reçues en Mairie référencées :

- DIA 028 082 26 00002
- DIA 028 082 26 00003
- DIA 028 082 26 00004

Pas de préemption pour ces déclarations.

QUESTIONS DIVERSES

Mr HOUVET :

→ Informe le Conseil Municipal que la Gendarmerie de Dreux et de Saint-Rémy-sur-Avre organise une réunion publique le **23 Juin 2026 à 18h30 en Mairie de Charpont** pour tous les habitants sur la prévention et divers.

→ Remercie Dominique MILLET pour la mise en place des pierres afin de sécuriser l'entrée de l'étang LAVIGNE.

Mr MIGAN :

→ Signale que Territoire d'Energie d'Eure et Loir n'installe pas de décorations de Noël dans les rues, il faut contacter l'entreprise INEO.

Mr LESCHENAULT du VILLARD :

→ Demande si les travaux d'enfouissement de réseaux Chemin Côte au Prieur seront bientôt terminés.

Mr HOUVET rapporte que Mr DELPORTE nous a informé par mail cette semaine, que la dépose du cuivre est programmée pour le 17/06/2026 et que le restant suivra.

→ Demande si l'épareuse peut couper l'herbe Rue Saint Hubert et Chemin Côte au Prieur.

Mme TONEIN :

→ Souhaite que pour la prochaine « Canicule » un message soit diffusé sur panneau pocket et qu'une liste des personnes isolées soit faite.

Mme COLLINET :

→ Informe le Conseil qu'il faudrait élaguer plusieurs chemins communaux. Mr AUGER a déjà contacté Claude qui interviendra dès que possible pour effectuer l'élagage avec son épareuse.

→ Demande qui fait le nettoyage du vestiaire de foot car il est sale.

Mme KERNEVEZ- THEVENARD :

→ Signale que la rénovation des boîtes à livres est à prévoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

La secrétaire,